

Profil de baignade de la plage Grand Large, Commune de Canet en Roussillon

Date d'élaboration du profil: 27 septembre 2010

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade:	Plage du Grand Large	Nature:	eau de mer
Commune:	Canet en Roussillon	longueur:	540 m
numéro INSEE :	66037	largeur mini/maxi:	70m / 90 m
département:	Pyrénées orientales	pente:	0,5% à 1%
région	Languedoc Roussillon	baignade aménagée	1 poste de secours
Personne responsable de l'eau de baignade:	M. le Maire de Canet/ M. Michel SAUT adjoint délégué	localisation des points de prélèvements	
Périodes d'ouverture :	15 juin /1er septembre	ARS	X Y
Heures de surveillance:	10h_18h juin/sept - 9h_19h juil/aout	poste grand large	657499 1743087
Fréquentation moyenne journalière :	4000 baigneurs		
Accessibilité personnes handicapées:	plage labellisée handiplage		
Accessibilité aux animaux:	non		

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années (au moins 4 années)

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Classement qualité	★★★★ Excellente				

Classement en vigueur jusqu'en 2012 A : Eau de bonne qualité – B : Eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée – D : Eau de mauvaise qualité

Classement utilisé depuis 2013: Qualité excellente, qualité bonne, Qualité suffisante, qualité insuffisante

Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années (au moins 4 années) présentée par ordre chronologique décroissant

date	type de pollution	origine de la pollution	interdiction de la baignade
	pas d'épisode connu		

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			plans d'actions	
principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	procédure	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Déversement de l'exutoire pluvial PR Méditerranée (situé sur la plage Méditerranée)	***	300m	pluviométrie/ téléalarme exploitant	alerte systématique du RB lorsque le PR Méditerranée fonctionne	balisage de la plage avec interdiction momentanée de baignade. Contrôle analytique avant rétablissement autorisation	curage systématique des réseaux pluviaux avant saison balnéaire
Deversement d'eau usée par le PR sous vide	***	500m	télésurveillance exploitant	l'exploitant ou son responsable d'astreinte prévient le RB dès connaissance du dysfonctionnement	contrôle analytique et suivi - arrêté de fermeture si nécessaire	Probabilité d'une panne très faible
Déversement de l'exutoire pluvial PR Ile de France (situé au niveau du balladoir de la plage du Grand large)	***	600m	pluviométrie/ téléalarme exploitant	alerte systématique du RB lorsque le PR Ile de France fonctionne	balisage de la plage avec interdiction momentanée de baignade. Contrôle analytique avant rétablissement autorisation	curage systématique des réseaux pluviaux avant saison balnéaire
Pollution accidentelle par dégazage en mer ou dans le port	*	300 m	visuel - alerte donnée par le surveillant de baignade	selon circuit et procédure d'alerte en fonction de la nature de pollution	selon procédure d'intervention	
pollution industrielle (fuite cuve polyester, fuite gas oil, hydrocarbures etc)	*	1500m	capitainerie, police municipale	mise en place balisage et pompage	selon procédure d'intervention	
Déversement d'eaux pluviales (PR Catalogne) via l'exutoire du port	*	2000 m	télésurveillance exploitant	alerte systématique du RB lorsque le PR Catalogne fonctionne	contrôle analytique et suivi - arrêté de fermeture si nécessaire	curage systématique des réseaux pluviaux avant saison balnéaire
Pollution par l'exutoire de la Têt	*	2500 m	pluviométrie/ météo(vent de sud est aggravant	surveillance de la qualité bactériologique deee eaux de la Têt	contrôle analytique et suivi - arrêté de fermeture si nécessaire	autosurveillance des réseaux de Perpignan et des rejets industriels
Dysfonctionnement lourd d'une STEP (Perpignan-Canet-Ste Marie) et arrivée d'effluents via l'exutoire de la Têt	*	4500 m	télésurveillance exploitant	l'exploitant ou son responsable d'astreinte prévient le RB dès connaissance du dysfonctionnement	contrôle analytique et suivi - arrêté de fermeture si nécessaire	Réalisation sur les 3 stations d'épuration d'un traitement tertiaire par filtration + UV à l'horizon 2013
Invasion d'algues, méduses ou phytoplancton	*	ponctuel	alerte donnée par ARS ou surveillant de baignade	drapeau rouge - information du public selon circuit d'alerte	suivi analytique avec arrêté de fermeture si nécessaire	sensibilisation du public
Déjections	*	ponctuel isolé	alerte donnée par le surveillant de baignade	balisage de la zone incriminée selon circuit d'alerte	faire respecter les arrêtés d'interdiction concernant les animaux	sensibilisation du public

* faible impact
 ** impact significatif
 *** impact important

RB = Responsable de Baignade